



VILLE DE LEWARDE

MAI 2022

<https://ville-lewarde.fr>

Facebook : ville de Lewarde

Le mot du Maire

Chères Lewardoises, chers Lewardois,

Le joli mois de mai nous apporte le soleil tant espéré. Souhaitons que nous ayons aussi dans les jours qui viennent un peu de pluie pour que la nature reprenne pleinement ses droits. Pour gérer ses espaces verts, la commune est fortement engagée dans le « zéro pesticide ». Cela nous impose aujourd'hui de nouvelles obligations. Le mélange vinaigre-sel ou le pérargonium pour désherber nous sont maintenant interdits. Seul, le désherbage mécanique est autorisé d'où un accroissement notable de la charge de travail de nos ouvriers communaux.



C'est pourquoi nous avons signé un contrat avec l'entreprise d'insertion ESI d'Ecaillon. Elle interviendra trois fois par an au cimetière : en mai, au cours de l'été et avant la Toussaint. Elle entretiendra aussi annuellement des arbustes du Castel (coté immeubles).

Au cimetière, des composteurs sont à votre disposition. Cela nécessite de respecter le mode d'utilisation et surtout de ne pas y jeter des pots ou des fleurs en plastique !!!

Triste constatation, des riverains déposent dans les poubelles du cimetière des déchets et même des gravats. C'est navrant !

Dans la ville, l'entretien des caniveaux est légalement à la charge des riverains. Ramasser les déchets abandonnés ça et là devant chez soi, sur le bord de la route est une action civique qui, il fut un temps était chose normale. Je souhaite que cette normalité revienne dans les têtes et dans l'action citoyenne.

Elections législatives

Denis MICHALAK, Maire

Elles se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin.

M. le Maire rappelle aux habitants qu'en vertu du Code électoral - Article R. 60, les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus doivent présenter entre autres, **obligatoirement** au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale (non obligatoire) une pièce d'identité.

Au choix : une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité ou périmés **depuis moins de 5 ans**, une carte vitale avec photographie, une carte du combattant délivrée par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre avec photographie, une carte d'invalidité, une carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires, un permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" ou un permis de conduire en carton rose qui comporte la photographie de la personne.



Sans respect de cette obligation, le vote ne sera pas administrativement possible.



Commémorations

Journée nationale de la déportation : le 24 avril, la municipalité a participé à cette journée du souvenir.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts par Monsieur Denis Michalak, maire, Monsieur Alain Bruneel, député, accompagnés de conseillères et conseillers municipaux qui avaient pu se dégager de leurs obligations en ce jour de vote et de la FNACA avec son président M. Plutot.



Journée de commémoration du 8 mai 1945 :

La participation de l'association du képi au casque, de la FNACA, de l'harmonie municipale et des secouristes de Lewarde qui ont assuré la sécurité du défilé a été particulièrement remarquée.

Les discours émanant de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (texte lu par Félicia Duflos), de Madame Darrieussecq, ministre chargée de la mémoire des anciens combattants (texte lu par Madame Jeanne-Marie Delmaire) ainsi que celui de Monsieur Denis Michalak, maire ont été empreints d'éléments factuels liés à la guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe.

Le refus du nationalisme et des guerres qui en découlent, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la dignité de l'homme et le respect de ses droits fondamentaux ont été des marqueurs des différentes interventions. Des similitudes avec les mécanismes guerriers qui ont entraîné la deuxième guerre mondiale et ceux d'Ukraine soulignées.

Monsieur le Maire a rappelé en ce jour commémoratif qu'il y a 77 ans, ce fut la libération des peuples opprimés par des dictatures et aussi les découvertes de l'horreur des camps de concentration avec ses millions de morts, des massacres, de l'esclavage subi dans les sites industriels allemands par de grands groupes encore en activité aujourd'hui.



Marché

Prochains marchés :

- le 28 mai de 9h à 12h,
- le 11 juin de 15h à 20h,
- le 25 juin de 9h à 12h.



Social

Vous avez dans votre famille une personne souffrant de handicap mental ou physique que vous aidez au quotidien. Quel que soit l'âge de cette personne, la plate-forme d'accompagnement et de répit des aidants de personnes en situation de handicap peut vous venir en aide gratuitement.

Des professionnels ayant des missions d'accompagnement sont habilités à vous aider dans les démarches administratives, d'informations, de conseils, d'écoute et de soutien individuel, d'offre d'activités collectives, de formation, d'accès aux vacances et aux centres de loisirs, de répit ...

Pour contacter la plate-forme :

- vous rendre 174, place de la gare à Douai
- téléphoner au 03 66 19 45 94

Cœur d'Ostrevent

Le site Internet de la collectivité a une nouvelle adresse :
www.coeurdostrevent.fr



Ecole Roger Salengro

Les élèves ont assisté à la projection du film « Le chêne » au cinéma Jacques Tati d'Aniche.

Ils ont emprunté pour l'occasion l'autobus (ligne A). La gratuité du transport offre de nouvelles possibilités culturelles.

Le droit d'entrée au cinéma, 377,50€, a été payé par l'amicale laïque. Visionner ce film s'inscrit dans la continuité de l'engagement pédagogique des enseignants. Les élèves étudient les problématiques liées à l'environnement dans le cadre des programmes scolaires.



L'école a apporté sa pierre à l'opération nettoyons la nature.

Deux classes y ont participé. Les élèves de CE2-CM1 ont ramassé énormément de déchets au niveau de l'espace vert qui se situe en contrebas de l'école.

Les élèves de la classe de CE1-CE2 ont « chassé » les déchets qui étaient sur le chemin menant au Parc du Château et en ont profité pour observer l'évolution de la mare.

Jeter des déchets nuit à la qualité de notre environnement commun.



Scandaleux !

Des énergumènes juvéniles ont détruit au cours du week-end du 8 mai les semis et plantations réalisés par les élèves, réduisant à néant le travail pédagogique d'une bonne partie de l'année scolaire et sapant le moral des enseignants.

Les suites qui conviennent seront données à cet acte de vandalisme.

Conseil municipal

A l'invitation du maire, les conseillers municipaux se sont réunis en assemblée le vendredi 8 avril.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés et soumis au vote des élus.

Le compte-rendu détaillé de la réunion est affiché en mairie et visible sur le site de la ville. Les points abordés :

- la convention de partenariat avec le comité d'animation lewardois
- le compte administratif 2021
- le compte de gestion 2021
- la reprise des résultats 2021 pour l'élaboration du budget primitif 2022
- les taux d'imposition 2022
- les subventions associatives 2022
- le budget primitif 2022

Dix ans de l'UNESCO

Cela fait 10 ans que le bassin minier est inscrit sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les communes ont été sollicitées et invitées à s'associer à une démarche d'actions patrimoniales ou festives pour donner une visibilité médiatique à cette année anniversaire.

Le syndicat d'initiative et la municipalité se sont associés et vous proposent de découvrir deux expositions extérieures.

Sous réserve d'autorisation du président de la CCCO, des panneaux mémoriels seront affichés sur le mur d'enceinte du parc du château, avenue du bois. D'autres panneaux plus ludiques seront accrochés sur le mur du restaurant scolaire.

Ces expositions seront visibles à compter de début juin jusqu'à la fin du mois.

Camp d'ados - erratum

Une petite erreur s'est glissée dans le flyer pour le camp d'ados. Il est indiqué que les jeunes partiront en train de jour. Le départ ne sera pas en train mais en bus.

Rats

Nous vous rappelons que des sachets de raticide sont disponibles gratuitement en mairie.

Accueil de loisirs sans hébergement

41 enfants ont participé du 11 au 15 avril aux activités du centre de loisirs.

De multiples activités leur ont été proposées : jeux sportifs d'extérieur, ateliers cuisine, ateliers créatifs. Les enfants ont, en particulier, recherché le trésor du pirate, pratiqué des jeux éducatifs virtuels et chevauché des vélos BMX pour une sensibilisation au code de la route sur parcours tracé.

Les activités de la semaine passée sous le soleil ont été vécues comme une prémisse à l'ouverture prochaine du centre de loisirs d'été. Celui-ci accueillera un public entre 5 et 14 ans sous le signe d'une bonne humeur contagieuse pour de nouvelles aventures éducatives.



Faceco : Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales

C'est un outil d'aide en faveur de l'Ukraine. Notre commune a témoigné de sa solidarité avec les autorités et populations ukrainiennes au moyen d'un versement de 500 € au FACECO, compte spécial du Quai d'Orsay, mobilisé pour le financement de l'aide d'urgence.



Ukraine

La paix en Ukraine : un souhait de la municipalité et de la population.

Pour le rappeler haut et fort, tous les citoyens sensibles au drame qui se joue dans ce pays en guerre sont invités à se rassembler chaque dernier vendredi du mois à 19h, place Elsa Triolet jusqu'à cessation des hostilités : prochaine manifestation le vendredi 27 mai à 19h.

Antenne relais téléphonique

Le collectif indique aux personnes sensibles aux préoccupations déjà formulées dans ce journal qu'il met à disposition des habitants des affiches de soutien à l'action de refus de cette installation rue d'Erchin.

Ces affiches ont pour objet d'être installées de façon à être visibles de la rue.

Environnement

Déchets

La réglementation imposera un compostage obligatoire des déchets de cuisine dès le 31 décembre 2023. Il faudra donc avant l'année prochaine que chaque habitant ait un composteur individuel ou accès à un compost collectif.

Les déchets jetés dans la poubelle partent à la décharge. Ces tas créent des émissions de gaz à effet de serre car les déchets organiques tassés fermentent sans oxygène et produisent du méthane dans l'atmosphère.

Pour empêcher cette pollution, la réglementation européenne, et la loi française pour la croissance verte, rendent obligatoire la gestion séparée des déchets.

Dès le 31 décembre 2023, « **tout professionnel ou citoyen devra avoir à sa disposition une solution de collecte et de traitement des déchets** ».

Les déchets organiques représentent près de 30% du contenu de nos poubelles ! Ce sont des détritux alimentaires et d'autres déchets naturels biodégradables comme les épluchures de légumes, les coquilles d'œufs, le pain, les restes de repas. Les huiles végétales usagées en font aussi partie.

Comment composter mes déchets organiques en ville ?

Il faut s'habituer dès maintenant à trier nos déchets de cuisine !

Pour cela, il est nécessaire d'avoir un composteur personnel.

Comment faire lorsqu'on habite en ville ou en appartement ? Déjà, oublier une idée reçue : le compostage domestique n'est pas odorant si on n'y ajoute pas d'aliments qui pourrissent ou fermentent comme les laitages et la viande. Il existe plusieurs outils de compostage :

- **le composteur individuel** : aujourd'hui sont proposés des composteurs esthétiques en format mini qui se marieront facilement à votre intérieur.
- **le lombricomposteur** : c'est un composteur individuel avec des lombrics, pour aider la digestion des détritux organiques.
- **le composteur domestique de jardin** : il est parfait si vous avez un jardin ou un grand balcon.
- **le composteur collectif de proximité, ou un compostage partagé** : nécessité de garder vos déchets organiques et de les jeter tous les deux jours dans le composteur collectif.

Vous vivez dans un immeuble collectif de Lewarde. Vous êtes intéressé.e par l'installation d'un composteur à usage collectif, prenez contact avec M. André Léger, adjoint à l'environnement au 03 27 96 33 57. Le SIAVED sera contacté et pourra vous apporter les éléments d'organisation de la collecte.

Ramasser les déchets

C'est la partie ingrate, celle que l'on ne devrait pas faire mais que l'on fait quand même parce que c'est nécessaire.

Ce travail, que les sociologues appellent le « sale boulot », est ressenti comme illégitime et dégradant par les professionnels.

En effet, ramasser les déchets, nettoyer une zone pour finalement la retrouver sale quelques jours plus tard, je vous l'accorde : c'est décourageant.

Pourtant, des Lewardois excédés par cette multiplication d'actes inciviques se plient à cette exigence et s'obstinent parce que derrière chaque ramassage se cache une bonne raison de continuer !

Voici les 5 bonnes raisons de participer à un ramassage de déchets.

- **Faire prendre conscience du problème** autour de soi, votre implication ne passe pas inaperçue.

- **Sensibiliser un maximum de monde** en étant acteur-riche et non spectateur-riche en expliquant les raisons de l'action : exemple en disant que les fumeurs, en jetant un simple mégot de cigarette par terre participent à la pollution de près de 400 litres d'eau ...

- **Préserver nos écosystèmes** du plastique

- **Passer un moment humain et (très) convivial** quand ce travail est réalisé en groupe

- **Montrer simplement l'exemple**



Chemins ruraux

L'association « les chemins ruraux du Nord, Pas-de-Calais, Picardie » a réalisé, à la demande de la municipalité, un recensement. L'ensemble patrimonial des chemins ruraux de la commune doit demeurer accessible à tout jamais aux habitants.

La commune compte 17 chemins ouverts, inscrits au cadastre.

La superficie de la commune est de 3,9 km², soit 390 ha dont 4,88 ha de superficie de chemins ruraux (1,25 % de la superficie totale).



La longueur cumulée des chemins mesure 5483 m dont 604 m bordés par des haies, 174 m par des bois, 4780 m par des bandes enherbées, 2126 m par des talus, 463 m par des alignements d'arbres.

Sur la largeur des chemins 0,03 ha soit 0,64 %, ont été rognés.

Cette étude sera entérinée par une délibération de la municipalité qui constituera un acte juridique protégeant ces chemins de toute velléité de modifications par des professionnels ou des particuliers.

Des conseils pour la protection de la faune et de la flore sont associés à l'étude.

Centre Historique Minier



Le Centre Historique Minier a été présélectionné pour représenter le monument préféré des français en 2022. Il est en compétition avec le Domaine de Chaalis dans l'Oise et les Hortillonnages d'Amiens.

Si vous souhaitez que le Centre Historique Minier puisse représenter notre belle région, n'hésitez pas à voter et revoter jusqu'au 27 mai à 23h59

sur <https://www.francetelevisions.fr/et-vous/participer-a-une-emission/le-monument-prefere-des-francais-2915>

Fête des mères

Les cadeaux pour la fête des mères sont à retirer lors du marché du 28 mai, de 9h à 12h, sur la place des Vésignons ou aux permanences dans la cour de la mairie le lundi 30 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mardi 31 mai de 14h à 17h. A noter qu'aucune inscription n'est requise, il suffit de venir avec les documents demandés : livret de famille et justificatif de domicile. Chaque maman se verra remettre un cadeau provenant de « Lady mode », boutique de la Lewardoise Nathalie BEMBENEK.

Nouvel artisan

CHA'CANDY

Création de gateaux de bonbons

Pour tout type d'événements :

Mariage
Anniversaire
Baptême
Baby shower

- Brochettes
- Pièces montées
- Arbres à bonbons
- Vente en vrac
- Sachets de bonbons
- Thèmes au choix

FACEBOOK : GROUPE
CHA'CANDY

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
CONTACTER MOI AU 06 50 89 39 25



Concert de printemps

L'harmonie donne son concert de printemps le samedi 11 juin à 19 h, à l'église.

Sous la direction de Sébastien Pronier, les 30 musiciens interpréteront 10 morceaux de variété mais aussi des grands classiques du cinéma. Ne manquez pas cet évènement.

L'entrée est libre.



Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Concours des Jardins Fleuris 2022

« Je fleuris la maison et la commune s'embellit »

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la municipalité reconduit le concours des jardins fleuris.

En voici son règlement :

Article 1^{er} : Le concours des maisons, jardins et balcons fleuris est ouvert à tous les habitants de la ville. Les personnes désirant s'inscrire sont priées de déposer, en mairie, le coupon réponse ci-dessous ou le faire parvenir par courrier, avant la date limite.

Article 2 : Le jury local, lors de son passage, établira un classement dans chacune des catégories proposées.

Article 3 : L'appréciation du jury sera essentiellement fondée sur la qualité de la décoration florale et l'amélioration du cadre de vie. Le candidat inscrit au concours accepte sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par les membres du jury.

Article 4 : Les résultats du concours seront transmis par courrier. Le palmarès sera également publié dans le bulletin municipal.

Si vous êtes intéressé(e) à concourir, vous voudrez bien déposer le coupon ci-dessous, en mairie, avant le samedi 18 juin 2022.

Les membres de la commission seront heureux de vous rencontrer, à partir de 9H00, le lundi 27 juin 2022, lors de leurs passages.

Au nom de la Municipalité, nous vous remercions de votre contribution à améliorer votre cadre de vie.

Cordialement.

Jean-Claude DUBRUNQUEZ
Responsable des Jardins Fleuris



Denis MICHALAK
Maire de Lewarde,

Concours des Jardins Fleuris 2022 – Bulletin d'inscription à déposer avant le samedi 18 juin 2022

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone (facultatif) : _____

Participera au concours dans la catégorie

« Jardins » oui non - « Façades Fleuries » oui non

Si vous pensez être absent(e) le lundi 27 juin, veuillez prendre vos dispositions afin que les membres du jury puissent accéder à votre propriété.

Tribune d'expression libre

Les textes présentés correspondent aux écrits envoyés par les groupes sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée sur ceux-ci.

Groupe majoritaire : « continuons ensemble pour Lewarde » 15 élus

Le CAL : Comité d'animation lewardois en accusation.

Au cours du conseil municipal du 8 avril, un élu du groupe alternative lewardoise a semé le doute quant à la gestion de l'association, la soupçonnant même d'être dans l'illégalité.

Faisons d'abord l'historique de l'association.

En octobre 1984, le CAL naissait de la volonté de la municipalité et des associations d'agir pour créer une fête spécifique à Lewarde.

Les châtaigniers proposent leurs fruits aux visiteurs du bois en octobre. Cet élément essentiel allait déterminer le nom : « fête de la châtaigne ».

Les châtaignes ont permis la confection du *Petit Truffé Lewardois*. La recette de cette spécialité culinaire est jalousement gardée.

La première fête de la châtaigne a eu lieu les 13 et 14 octobre 1984.

La FNACA, un des maillons essentiels de la construction festive de l'animation, a initié le groupe dit des « cauffeux de marrons », a fabriqué la « loco » pour cuire les châtaignes et a construit le géant Isidore.

C'est également la FNACA qui a lancé l'idée d'une brocante. La fête s'est agrandie et a permis d'apporter au CAL un autofinancement positif.

Dès le début de la fête, ni les associations ni les groupes de volontaires issus des quartiers n'ont supporté les dépenses liées à leur participation. Le Comité d'animation les a prises en charge et a encaissé en contrepartie les bénéfices éventuels.

Populaire, la fête de la châtaigne permet le rassemblement convivial des forces vives du village autour d'aspects festif, culturel et sportif.

Le CAL a élargi son action au fil des ans. Il est présent dans l'animation d'autres grands moments de notre vie communale : festivités de Noël, goûter et repas des anciens ...

S'il bénéficie d'une subvention municipale, il développe aussi des activités pour élargir son assise financière.

Le CAL mis sur pied par M. Nottez et M. Dufossé a connu ensuite deux présidents : M. Renault malheureusement décédé et Mme Lahssen en exercice.

Douter de l'efficacité du CAL, soupçonner l'association d'être un outil de « démembrement » de l'action municipale, c'est faire injure aux adhérents, aux associations partenaires et aux citoyens qui, avec une détermination entière, apportent leur aide bénévole au succès des animations.

A noter que ces critiques proviennent d'un opposant qui n'a jamais participé de près ou de loin à tout investissement personnel en la matière.

« L'alternative Lewardoise » 2 élus

Suite aux reports incessants de travaux prévus en 2020/2021 la Majorité dispose désormais d'une cagnotte de 425640 euros. Avec l'envolée des coûts de l'énergie, des matières premières, la majorité devra en 2022 faire moins en dépensant plus.

Nous voyons en cela une gestion «à la petite semaine» dont les lewardois subissent les conséquences quotidiennement.

« Pour Lewarde, un nouvel élan » 2 élus

La fête des mères sera célébrée le 29 mai prochain. Notre groupe souhaite une excellente fête à toutes les mamans, futures mamans et pensons très fort à toutes celles qui nous ont malheureusement quittés. Pour l'occasion, la municipalité offrira son traditionnel cadeau. Nous saluons cette action. Cependant nous déplorons que la majorité municipale n'ait pas fait le choix d'un cadeau provenant d'un de nos commerçants Lewardois. Pourtant essentiels, ils sont une fois de plus les grands oubliés de la vie communale !